

L'été, une période creuse dans les entreprises ?

- 89% des DAF pensent que les mois de juillet et d'août ont un impact sur le bon déroulement de l'activité
- 32,5% des DAF notent un ralentissement du travail
- Si 11% des DAF reconnaissent une baisse de motivation du personnel, tous savent que les vacances sont essentielles pour maintenir le moral et la productivité des salariés.

Paris, le 8 Juillet 2015 – Alors que, pendant les vacances d'été, les effectifs sont réduits et que le beau temps appelle à l'évasion, une enquête* [Robert Half](#), expert mondial du recrutement spécialisé, livre chiffres à l'appui, quelques conseils pour rester productif. L'été est aussi le moment pour les entreprises, d'envisager l'embauche de salariés intérimaires si la charge de travail l'exige.

Une baisse de l'activité en été : mythe ou réalité ?

Il est coutume de dire que les Français travaillent moins que leurs voisins, et particulièrement pendant la période estivale, mais qu'en est-il vraiment ? Robert Half a interrogé en juin dernier, à l'aube de la période des grandes vacances, des Directeurs financiers qui reconnaissent pour la plupart, que l'été impacte sensiblement l'activité des entreprises.



11%

des DAF reconnaissent une baisse de motivation du personnel qui affecte l'activité de l'entreprise

Ils sont en effet **89%** à penser que les mois d'étés sont une entrave à l'activité pour les raisons suivantes :

- **32,5%** des DAF notent un **ralentissement de l'activité**,
- **28%** estiment qu'il y'a une **baisse de la direction managériale en raison des congés annuels**,
- **17,5%** remarquent **une perte de productivité en raison des congés annuels**,
- **11%** d'entre eux reconnaissent même que **la baisse de motivation du personnel affecte le travail**.

5 conseils de Robert Half pour être productif en été

Certains phénomènes liés à la période estivale sont inéluctables. Cependant, la motivation des salariés et le maintien de la productivité peuvent être optimisés. Robert Half propose quelques clés pour éviter de tourner en rond cet été et ne pas se retrouver dans un goulot d'étranglement à la rentrée !

Conseil 1 :

Utiliser son temps à bon escient

L'avantage pendant l'été, c'est que l'on n'est moins sollicité par ses collaborateurs ou clients. Il est donc opportun de profiter de ce temps gagné pour s'occuper des tâches laissées de côté pendant l'année : ranger ses dossiers, faire le tri de ses mails, mettre à jour sa comptabilité, identifier des prospects si nécessaires, etc.

Conseil 2 :

Parfaire son réseau

Le beau temps et le ralentissement de l'activité sont des appels irrésistibles aux pauses plus longues en terrasse durant le déjeuner. Pour mêler l'utile à l'agréable, on peut proposer à son manager, à un prospect ou un client, de déjeuner. L'objectif sera de faire le point sur l'activité de la rentrée ou présenter sa société.

Conseil 3 :

Ne pas se laisser entraîner et reporter au lendemain

L'été, alors qu'une majorité de collègues est en vacances, les missions s'accumulent pour ceux qui font la permanence au bureau. Alors que l'ambiance au travail est plus relâchée, le danger est par exemple, que les « pause-café » s'éternisent. Le risque : se retrouver avant son départ en vacances sans avoir terminé ses projets et laisser à ses collègues une liste « à faire » interminable. Le plus simple est de s'appliquer des tâches quotidiennes et de s'y tenir ; les collaborateurs revenant de congés en seront d'autant plus reconnaissants et en retiendront une image positive.

Conseil 4 :

Rester professionnel

Quand les managers sont sous les tropiques, c'est le moment pour le salarié de se valoriser auprès des clients et collaborateurs et de prouver qu'il est digne de confiance. Son image en ressortira renforcée. A son retour, le manager pourra constater à quel point le salarié est efficace en toutes circonstances, une qualité qui pourra être à nouveau évoquée en fin d'année au moment des évaluations.

Conseil 5 :

Anticiper la rentrée

L'été et son rythme de travail adouci doit être vu comme le moment le plus propice pour anticiper la rentrée en réfléchissant aux stratégies et aux actions à mettre en place dès septembre. Dans les cas où les entreprises se doivent de conserver un rythme de travail normal, elles peuvent envisager le recours aux salariés intérimaires qui assureront les tâches indispensables à la bonne continuité de l'activité.

« La période estivale est bien sûr très attendue par les salariés qui souhaitent souffler. C'est le moment idéal pour se reposer et envisager le reste de l'année avec sérénité et optimisme », constate Noémie Cicurel, Directrice chez Robert Half France. **« Pourtant il faut rester mobilisé et anticiper au mieux la rentrée pour l'aborder avec efficacité. C'est pourquoi nous conseillons aux entreprises de faire appel aux salariés intérimaires en particulier si les charges de travail l'imposent ou tout simplement pour maintenir une activité conforme aux objectifs en cours. Par ailleurs, il faut veiller à l'organisation du travail des salariés qui assurent les périodes de congés de leurs collègues. Le mieux est de prévoir en déterminant via « une To Do liste » les tâches quotidiennes ou hebdomadaires qui leur incombent. »**



** Selon une enquête exclusive réalisée par un institut de sondage indépendant pour Robert Half auprès de 200 DAF en France en juin 2015*

Nous vous recommandons cette vidéo :
[Comment manager une équipe : les conseils en management](#)

Retrouvez les conseils de Robert Half

- [Les conseils de recherche d'emploi](#)
- [Les conseils carrière](#)
- [Les conseils en management](#)
- [Le marché de l'emploi et du recrutement](#)

Retrouvez nos derniers **communiqués** de Robert Half

À propos de Robert Half

Fondé en 1948, le groupe Robert Half, pionnier du recrutement spécialisé temporaire et permanent, est aujourd'hui leader mondial de ce secteur pour tous les métiers de la finance, de la comptabilité, de la banque, de l'assurance, du juridique et du fiscal, de la technologie et de l'assistanat.

- Présent à Paris, La Défense, Versailles, Stade de France, Massy, Lyon, et Aix-en-Provence,
- Compte plus de 340 bureaux dans le monde (Etats-Unis, Canada, Europe, Australie, Asie, Nouvelle-Zélande).

Son site Internet : www.roberthalf.fr

Espace médias : <http://www.roberthalf.fr/communiqués-de-presse>

Pour suivre Robert Half

sur Twitter : <http://twitter.com/RobertHalfFR>

sur Facebook : <http://www.facebook.com/Robert-Half-France>



Robert Half est le **premier cabinet de recrutement spécialisé** à avoir obtenu en France le Label Diversité, délivré par l'AFNOR, en juin 2013.



Robert Half a été élue « **Entreprise où il fait bon travailler, 2014** ».

Contacts médias

Robert Half

Karine Besse

Tél : 01 40 98 19 77

Email : karine.besse@roberthalf.net

Lucie Rivaud

Tél : 01 40 98 19 76

Email : Lucie.rivaud@roberthalf.net

Hill+Knowlton Strategies

Juliette Guillaume

Tél. : 01 41 05 44 45

Email : juliette.guillaume@hkstrategies.com

Olivier Casabielhe

Tél. : 01 41 05 44 33 – 06 35 37 01 04

Email : olivier.casabielhe@hkstrategies.com